Commission
Départementale de
Préservation des Espaces
Naturels, Agricoles et
Forestiers
CDPENAF

# FICHE PRÉPARATOIRE A L'EXAMEN D'UN PLU EN CDPENAF

Secrétariat de la CDPENAF : Direction Départementale des Territoires de l'Essonne Service Économie Agricole

## Libellé du document examiné :

# Territoire et commune(s) concernée(s) :

1) DONNÉES ET ENJEUX AGRICOLES			
Туре	Indicateur	commentaire	
Surface agricole de la commune (ha)  - dont Surface Agricole Utile (SAU) déclarée à la PAC (ha)			
Part de la SAU / la surface totale de la commune (%)			
Surface forestière (ha)			
Caractéristiques géophysiques (relief, hydrographie, qualité agronomique des terres) (carte commentée)			
Cultures présentes (liste des cultures) Élevages présents (liste des types d'élevage, y compris éventuels chevaux, ruches) Siège et/ou bâtiment(s) d'exploitation			
Exploitations agricoles :  - nombre (ou carte) de sièges d'exploitations sur la commune  - nombre (ou carte) des exploitations ayant des parcelles sur le périmètre mais leur siège hors commune			
Taille des exploitations (SAU moyenne)			
<ul> <li>Emplois générés :</li> <li>Emplois en exploitations agricoles (nombre)</li> <li>Emplois en entreprises dépendant de l'agriculture (silo, concession de matériel agricole) (nombre ou commentaire)</li> </ul>			
Type d'agriculture en place (conventionnelle / raisonnée / intégrée / biologique) Joindre une carte repérant les parcelles exploitée en « bio » Commentaires sur filières / mode de production / mode de commercialisation			
Évolution les 10 dernières années : - surface agricole (ha) - nombre d'exploitations			

Prescriptions environnementales particulières ? (zone humide, Natura 2000, captages d'eau, PNR, ZNIEFF, trame bleue, trame verte) (carte ou commentaire)		
Contraintes liées à l'urbanisation ? (circulation des engins agricoles, accès au silo, au mécanicien agricole ou coopérative, passages de camions 44t transport betteraves, pommes de terres, distances imposées par le règlement sanitaire départemental) (Carte)		
Éléments particuliers à signaler (projet d'installation nouvel agriculteur, projet d'agrandissement, projet de bâtiment)		
2) LE PROJET ET SON	N IMPACT SUR L'AGRICULTUI	RE
Grandes orientations du projet impactant l'agriculture		
Évolution des zonages entre actuel et futur document d'urbanisme (carte et surface):  - A à U ou AU  - A à N  - AU exploité à U  - N exploité à AU  - AU à A  - U à A  - N exploité à A		
Bilan de la consommation des espaces agricoles (solde des évolutions en ha, préciser le mode de calcul : formule)		
Destination de la consommation (pour quelle utilisation (logement, équipements collectifs, infrastructures, espace naturels?) et pour répondre à quels besoins (démographie, étude de marché, obligation réglementaire)		
Règlement de la zone A (constructibilité en zone A, largeurs de voiries) (à joindre)		
Propriétaire(s) du foncier agricole impacté ? (agriculteur, État, commune, particulier)		
Impact sur les exploitations agricoles en place (Commentaire, nombre d'exploitations touchées, emprise sur leur SAU, productions touchées, impact prévisible sur l'équilibre économique ou patrimonial des exploitants)		
Mesures compensatoires prévues pour réduire l'impact de la consommation (utilisation de dents creuses, réhabilitations de terrains/friches)		
Densité (logement + ZAE + voirie/accès) de l'urbanisme existant et du prévu.		
Contraintes liées aux documents supra-communaux : PNR, SDRIF, SCOT, PLH		
Insertion du projet dans le territoire (communes voisines, SCoT)		

Sous quelle forme? Bilan?		
3) SECTEURS DE TAILLE ET DE C	CAPACITE D'ACCHEIL LIMITE	CES (STECAL)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Le règlement du PLU peut, « à titre exceptionnel, dél secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées » (		
		,
Combien de STECAL sont ils inscrit au PLU ?		
Joindre une carte localisant et numérotant les		
STECAL.		
Quelle surface totale cela représente -t-il ?		
STECAL N°1		
Quelle caractéristique exceptionnelle justifie la		
création du STECAL n°1 ?		
Comment le règlement de zone prend il en compte		
cette caractéristique ?		
Quelle était la destination de la zone dans le document d'urbanisme précédent ? Zone A ? Zone		
N ? Zone Nc ?		
Quelle est la surface du STECAL n°1 ?		
STECAL N°2		
Quelle caractéristique exceptionnelle justifie la		
création du STECAL n°2 ?		
Comment le règlement de zone prend il en compte		
cette caractéristique ?		
Quelle était la destination de la zone dans le		
document d'urbanisme précédent ? Zone A ? Zone N ? Zone Nc ?		
Quelle est la surface du STECAL n°2 ?		
Quene est in surface and 5 i Ee i E ii 2 i		
STECAL N°		

Y a-t-il eu concertation entre élus et agriculteurs?

4) CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN BATIMENT  « Dans les zones agricoles (), le règlement peut désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis en zone agricole à l'avis conforme de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (). » Article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme		
Combien de bâtiments sont-ils inscrits au PLU ? Joindre une carte localisant et numérotant les bâtiments inscrits.		
Bâtiment n°1		
Quelle est l'utilisation actuelle du bâtiment ?		
Le bâtiment est il soumis à des prescriptions environnementales particulières : zone humide, Natura 2000, protection de captages d'eau, PNR, ZNIEFF, trame bleue, trame verte(joindre une carte)		
Certaines destinations du bâtiment sont-elles interdites par le règlement ?		
<u>Bâtiment n°</u>		

### Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Driaaf)

#### - Chiffres clés départementaux :

http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Chiffres-cles,220

Dont:

Données par commune 2010

http://driaf.ile-de-

france.agriculture.gouv.fr/IMG/xls/donnees principales commune canton departement v23022012 cle8e9dbb.xls

Données par commune 2000

http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/xls/Donnees\_par\_communes\_Dept91\_DRIAFIledeFrance08\_cle4788b1-1.xls

Données par commune des surfaces déclarées à la PAC en 2006

http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/xls/PAC06-5 cle01761a.xls

### - Cartes diverses :

Cultures pratiquées, orientations technico-économiques, petites régions agricoles...

http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Cartes-sur-l-agriculture

- Aménagement du territoire ; Analyse fonctionnelle

http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Cartes-sur-l-amenagement-du

(Cette adresse est complète en dépit des apparences)

#### Analyses et commentaires

- Recensement agricole 2010 en Essonne

http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/RA 2010 premieres tendances 91 cle06e472.pdf

Études sur l'agriculture en Île-de-France

http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Agriculture,813

**Géoportail**: site de l'IGN présentant notamment les parcelles déclarées à la PAC commune par commune, diverses occupations des sols (Corine Land Cover, forêts), des zonages réglementés (Natura 2000...). <a href="http://www.geoportail.gouv.fr/donnees">http://www.geoportail.gouv.fr/donnees</a>

<u>Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU)</u>: Base de connaissance sur le Mode d'occupation du sol (Mos)

http://www.iau-idf.fr/cartes/base-de-connaissance/mos.html

### **Secrétariat de la CDPENAF:**

Service d'économie agricole de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne

tél: 01 60 76 32 42

mél :<<u>ddt-sea@essonne.gouv.fr</u>>

Site: http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-

rural/Agriculture/Structures-Foncier-agricole-CDPENAF-CDCEA